

Berne, septembre 2016

Aux

- Administrations communales
- Services des habitants des communes
- Services cantonaux pour l'immatriculation des chiens

Informations et état actuel concernant la banque de données de chiens « Amicus »

Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} janvier 2016, l'ancienne banque de données « ANIS » pour l'immatriculation des chiens a été remplacée selon l'art. 30 de la Loi fédérale sur les épizooties (LFE) par la nouvelle banque de données centrale « AMICUS » et adaptée aux besoins actuels des autorités. En plus de diverses nouveautés, la tâche de l'immatriculation des personnes possédant un chien pour la première fois a été affectée aux services compétents dans le canton, en particulier aux communes et aux services des habitants. En outre, les communes peuvent effectuer d'autres tâches tels que des mutations d'adresses et des données limitées des animaux. Comme jusque-là, la ou le vétérinaire recueillera et saisira les données de l'animal lors de l'immatriculation, mais il pourra désormais aussi procéder à des mutations. Finalement, le rôle des autorités cantonales et fédérales pour la garantie d'une exécution efficace a été modifiée et adaptée.

Au cours des premiers mois, différentes questions et lacunes ont surgi au niveau de l'exécution, qui doivent être désormais traitées et résolues en permanence avec les services compétents. Lors de la séance d'information du 13 juillet 2016, à laquelle tous les interlocuteurs, associations et représentants de la branche concernés ont participé, les champs d'action suivants ont été définis :

- Clarification et adaptation des bases légales
- Communication et information régulières
- Intégration dans la stratégie suisse de cyberadministration « E-Government »
- Thématique de la protection des données

Dans les domaines thématiques cités, les services concernés vont élaborer et mettre en œuvre des solutions pour les questions et lacunes en suspens en collaboration avec l'ASVC et l'exploitante de la banque de données (Identitas S.A.).

En annexe, vous trouverez des exemples concrets d'affaires en suspens répertoriés sous forme de tableau ainsi que des informations concernant la marche à suivre, en apportant des éléments de réponse aux questions. À l'avenir, nous informerons périodiquement sur l'état de la mise en œuvre.

Nous sommes conscients que la mise à jour des données engendre une charge supplémentaire pour les services concernés. Cependant, elle contribue essentiellement à l'amélioration et à la mise à jour de la banque de données de chiens «AMICUS». Une grande qualité des données enregistrées dans cette banque de données s'avère d'une grande utilité pour tous les acteurs. Entre autres, elle peut être une aide dans la détermination d'animaux non enregistrés auprès de vos services.

Nous vous adressons nos plus vifs remerciements pour vos efforts. Pour toutes questions spécifiques, vous pouvez vous adresser aux offices vétérinaires cantonaux ou au «Helpdesk» d'AMICUS.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Association suisse des vétérinaires
cantonaux (ASVC)
Rolf Hanimann, président



Association suisse des services des
habitants (ASSH)
Carmela Schürmann, présidente



Association des Communes Suisses
(ACS)
Reto Lindegger, directeur



Annexe:
Liste des affaires en suspens «Amicus»